



SAINT - GABRIEL
- DE -
VALCARTIER

Volume 7 | Tome 1

DÉCEMBRE 2013

Dans ce numéro :

Information communautaire	2, 3, 8, 12
Message de la SQ	5
Service des sports, loisirs et culture	3, 9-11
Travaux publics	4, 6, 7
Urbanisme	4, 6-8
Perception des taxes	8

VEUILLEZ NOTER QUE LES BUREAUX MUNICIPAUX SERONT FERMÉS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES DU MARDI 24 DÉCEMBRE AU JEUDI 2 JANVIER INCLUSIVEMENT.

ILLUMINATION DU SAPIN DE NOËL LE 22 DÉCEMBRE
Invitation et programmation à la page 3

BULLETIN D'INFORMATIONS L'INDISPENSABLE



*SIMPLEMENT, MAIS SINCÈREMENT,
NOUS VOUS SOUHAITONS UN
NOËL DE PAIX, D'AMOUR ET DE
SÉRÉNITÉ.*

MOT DU MAIRE

Alors que nous célébrons le Jour du Souvenir avec diverses activités, je ne peux pas m'empêcher de penser à quel point nous sommes chanceux. Nous ne devons jamais oublier les énormes sacrifices que les anciens combattants ont faits pour que nous puissions vivre la vie que nous menons aujourd'hui. Les différents services que nous tenons chaque année permettent à chacun de se rappeler ce que nos soldats ont vécu dans les trop nombreux conflits de l'histoire. Il est très encourageant de voir nos jeunes étudiants poursuivre une telle tradition.

Les projets municipaux pour cette année se déroulent selon les échéanciers. Les travaux de reconstruction du chemin Redmond seront terminés dans les délais et le budget prescrits.

Les résidents de ce secteur semblent satisfaits du résultat et apprécieront les améliorations apportées dans cette section du chemin Redmond dans les prochains mois. La première couche d'asphalte a été appliquée et la deuxième couche sera appliquée au printemps. Des travaux de pavage ont également été effectués sur le chemin Murphy comme prévu. L'agrandissement du garage municipal, initialement prévu pour être terminé avant Noël, a dû être retardé au printemps en raison de problèmes imprévus avec le système septique.

Depuis 2005, nous avons bénéficié d'une excellente relation avec Vallée Jeunesse qui se trouve sur le terrain occupé par les Frères Maristes à côté de l'école du Joli-Bois. La mission de Vallée Jeunesse est de réhabiliter les élèves qui éprouvent des difficultés dans le

système scolaire régulier. Ils ont eu beaucoup de succès avec cette approche hautement personnalisée. C'est avec grand plaisir que la Municipalité a accepté d'être un partenaire majeur dans la campagne de collecte de fonds pour agrandir les infrastructures. Le projet comprend la rénovation de chalets et la construction d'un nouveau bâtiment avec six salles de classe et un gymnase. Les coûts sont estimés à 1,2 million dont 125 000 \$ qui seront assumés par la Municipalité sur une période de cinq ans. Ces travaux constituent un excellent complément à nos installations et seront partagés avec la population dans les années futures. Bravo à François Bélanger, directeur général, et son personnel dévoué.

Brent Montgomery

MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

Félicitations et merci à ceux et celles qui se sont déplacés pour faire valoir leurs droits aux scrutins le 4 novembre. La dernière fois que les citoyens et citoyennes s'étaient présentés aux urnes pour une élection municipale fut il y a de cela huit ans, c'est à dire l'automne 2005.

En amorçant ce nouveau mandat de quatre ans à votre service, chers citoyens et citoyennes, nous continuerons d'être à votre disponibilité. Nous tenons à servir notre Municipalité avec dévouement et intégrité. C'est un devoir qui est parfois exigeant, mais qui nous permet par contre de travailler pour améliorer le milieu de vie de nos concitoyennes et concitoyens. En terminant, il semble bien de s'arrêter pour un bref moment et être reconnaissant qu'il fait bon vivre

« Ensemble, au cœur de la nature ».



Brent Montgomery
Maire



Shelley MacDougall
Poste #1



Raymond Bureau
Poste #2



Martin Hicks
Poste #3



Thomas Lavallee
Poste #4



Dorothy Noel
Poste #5



David Hogan
Poste #6

NOUS PROFITONS DE
L'OCCASION POUR
REMERCIER TOUS CEUX
ET CELLES QUI
PARTICIPENT AU BIEN-
ÊTRE COLLECTIF SOIT:
L'ÉQUIPE MUNICIPALE,
LES POMPIERS
VOLONTAIRES AINSI QUE
TOUS LES BÉNÉVOLES
QUI ANIMENT NOTRE
MUNICIPALITÉ.

COCKTAIL DE NOËL POUR LES EMPLOYÉS ET BÉNÉVOLES DE LA MUNICIPALITÉ

Jeudi le 5 décembre avait lieu, au Centre communautaire, le cocktail de Noël offert par le conseil municipal pour les employés et les bénévoles à l'occasion de la période des fêtes. Au courant de la soirée, le Maire eu l'occasion de remercier le conseil municipal, les employés municipaux, et surtout, les nombreux bénévoles qui travaillent fièrement ensemble tout au long de l'année pour construire notre belle Municipalité afin qu'elle reflète véritablement l'image des citoyennes et citoyens qui en constituent le noyau principal. Le maire tenait aussi à remercier, le Service des incendies, le comité des sports et loisirs et le comité consultatif d'urbanisme. Tous se sont bien amusés et cette soirée fut grandement appréciée.



ILLUMINATION DU SAPIN DE NOËL - DIMANCHE 22 DÉCEMBRE

La Municipalité est heureuse d'inviter tous les résidants et familles à l'illumination du sapin de Noël le dimanche 22 décembre de 12 h à 16 h 30 au Centre communautaire situé au 1743, boulevard Valcartier. Venez profiter de cette journée extraordinaire où plusieurs activités gratuites vous seront offertes. Apportez votre repas froid et nous fournirons la soupe!

Nous vous attendons en grand nombre pour une journée remplie de plaisir!

Merci à tous les bénévoles ainsi qu'aux organismes participant à la réalisation de cette journée familiale.



PROGRAMMATION

12 h : Jeux extérieurs, patinage, glissades, jeux gonflables, snowboard mécanique, sautoir nordique, barbe à papa, soupe et chocolat chaud gratuits

13 h 30 : Maquillage et bricolage

14 h 30 : Spectacle de danse hip hop

15 h : La grande arrivée du Père Noël

16 h 15 : Illumination du sapin et chants

16 h 30 à 18 h : Hockey *scrimmage*

23 décembre

Spécial soirée cinéma de Noël en pyjama! de 18 h à 21 h (Centre communautaire)

CONCOURS !

Portez un chapeau ou une décoration de Noël et courez la chance de gagner un prix lors d'un tirage spécial!

Venez chercher votre billet à la cuisine du Centre communautaire.

CONTE DE NOËL À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est temps de se préparer pour la visite du Père Noël! Viens à la bibliothèque municipale le vendredi 20 décembre à 18 h 30 pour une activité artisanale, chanter et te faire lire un conte de Noël tout spécial pour les enfants de 3 à 7 ans. Enfile un pyjama, apporte un toutou ou une doudou préférée et viens nous rejoindre. Nous goûterons même aux gâteries préférées du Père Noël! Surtout, n'oublie pas que le Père Noël sera au Centre communautaire le dimanche 22 décembre, alors prépare-lui une lettre et apporte-la avec toi au conte. Nous nous assurerons de la lui remettre!



CAMPAGNE DE PANIERS DE NOËL OASIS

Oasis est une organisation qui a été formée afin de venir en aide aux familles dans le besoin de notre communauté en leur distribuant des paniers de nourriture pour qu'ils puissent vivre un Noël dans la dignité et la joie. Si vous connaissez une famille ayant besoin de ce service ou si vous faites partie de celle-ci, veuillez nous en faire part avant le 16 décembre afin de s'assurer que tous peuvent en bénéficier. À noter que les paniers seront distribués le 19 décembre et que vos dons monétaires

ou en denrées non périssables seraient grandement appréciés avant cette date. Des reçus peuvent être remis sur demande.

Déposez vos dons du 25 novembre au 18 décembre aux endroits suivants: la Municipalité, les deux écoles primaires, le CPE Grandeur Nature ou la garderie Vallée Jeunesse. Voici quelques articles suggérés: boîtes de conserves (fruits, légumes, soupes, poissons, viandes) pâtes sèches, riz, farine, sucre, céréales, condiments (ketchup, mayonnaise,



moutarde), café et thé, Jell-O, pouding, mélanges de muffins et biscuits, jus de fruits ou lait en boîte non réfrigéré, papier hygiénique, essuie-tout. Notez que les articles faits maison ne sont pas acceptés. S'il vous plaît, donnez généreusement. Tous les appels et les dons sont confidentiels. Merci!

Renseignements supplémentaires :
Pamala Hogan Laberge au 418 844-2097 (le jour)

RÈGLEMENTS MUNICIPAUX POUR LA SAISON HIVERNALE

Afin d'éviter des inconvénients majeurs lors de la saison hivernale, la Municipalité tient à vous rappeler quelques règlements pour faciliter l'enlèvement de la neige par l'entrepreneur.

RÈGLEMENT N° 120

Article 8.1 : Stationnement de véhicules sur les voies de circulation

Nous tenons à vous rappeler que :

« Sauf en cas de panne majeure, nul ne peut stationner, abandonner ou immobiliser un véhicule routier de manière à cacher une signalisation, gêner la circulation ou l'exécution de travaux d'entretien et de déneigement d'une rue ou à entraver l'accès à une propriété » (sous peine d'amende).

Article 11.1 : Cas de nuisance

En plus de l'émission d'un constat d'infraction, le policier peut ordonner l'enlèvement ou le déplacement de tout véhicule stationné à un endroit où il nuit aux travaux de voirie y compris l'enlèvement et le déblaiement de la neige. Le policier peut ordonner le remisage de ce véhicule ailleurs notamment à un garage.

Article 12 : Amende

Toute infraction au présent règlement rend le contrevenant passible d'une amende de 30 \$ minimum plus les frais.

8.2 ABRI D'HIVER, CLÔTURE À NEIGE ET PROTECTION HIVERNALE

Les abris d'hiver tant pour les véhicules que pour les piétons à l'entrée d'un bâtiment, ainsi que les clôtures à neige et autres protections hivernales sont autorisés dans toutes les zones, du 1er octobre au 30 avril de l'année suivante.

POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

Toutes les routes locales (sauf la 5e Avenue et le boulevard Valcartier) de la Municipalité sont traitées de la façon suivante:

Les routes sont entretenues de façon à atteindre des voies de roulement sur fond de neige durcie et traitées à l'abrasif (sable) aux points critiques uniquement.

Les points critiques sont les endroits nécessitant une attention spéciale tels les courbes, les pentes, les intersections, les ponts ou toute autre section de route pouvant présenter des conditions particulières.

Localisation

- Un abri d'hiver ne peut pas être érigé sur un terrain vacant.
- L'abri d'hiver peut être érigé en cour avant que sur un espace de stationnement ou sur l'allée d'accès véhiculaire ou piétonnier à cet espace. L'abri d'hiver peut être situé en cour latérale ou arrière.
- Un abri d'hiver doit être distant d'au moins 3 mètres (9,8 pi) de la bordure de rue ou du pavage, sans jamais empiéter l'emprise de rue.
- Un abri d'hiver ne peut être installé à moins de 3 mètres (9,8 pi) d'une borne-fontaine, ni être fixé à celle-ci.

Structure

- La structure d'un abri d'hiver peut être faite de bois ou de métal. Les éléments de structure ou de charpente ne doivent pas être apparents.
- Les abris d'hiver doivent être revêtus de façon uniforme de toile conçue spécialement à cette fin (ex. : fabrene) ou de panneaux de bois peints ou teints; l'usage de polythène est prohibé. Un seul type de matériau de revêtement autorisé doit être utilisé par abri d'hiver.

Dispositions particulières

- Une construction complémentaire annexée (abri d'auto, galerie, porche, etc.) peut être fermée durant la même période et avec les matériaux autorisés précédemment.
- Les abris d'hiver incluant une structure et un recouvrement ainsi que les clôtures à neige doivent être démontés et enlevés dès la fin de la période autorisée à chaque année et être remisés à un endroit non visible de la rue.
- Tout abri d'hiver doit être tenu propre, être bien ancré et bien entretenu (absence de toile déchirée, non attachée, etc.).

Merci de votre collaboration.



DÉNEIGEMENT DES ROUTES

Numéros de téléphone à retenir pour le déneigement des routes régionales :

Ministère des Transports (MTQ) : 418 643-6903

Boulevard Valcartier : du n° 1600 à 1860

5^e avenue : jusqu'à la limite de Tewkesbury

Toute autre route locale de la Municipalité : 418 844-1218

ou hors des heures de bureau: 418 844-0911

RAPPEL IMPORTANT AU SUJET DE L'UTILISATION D'ARMES À FEU

Suite à un nombre élevé d'appels au sujet de la décharge d'armes à feu sur le territoire de la Municipalité, nous tenons à faire un rappel important envers tous.

Malgré le fait que nous sommes dans un milieu semi-rural, il est très important que toute personne agisse avec prudence et vigilance lors de l'utilisation d'armes à feu dans le cadre de la chasse ou d'un champ de tir. Il va sans dire que l'utilisation non sécuritaire d'armes à feu peut causer de graves blessures et même la mort. Assurez-vous de respecter la réglementation municipale sur le sujet et nous vous suggérons de sensibiliser vos voisins si vous êtes un

utilisateur afin de minimiser les risques associés à cette pratique.

DISPOSITIONS CONCERNANT LE TIR AU FUSIL

ARTICLE 12.1 Tir au fusil ou usage similaire

Il est interdit à toute personne d'effectuer le tir au fusil, au pistolet ou autre arme à feu, ou à tout autre système, à l'extérieur d'un endroit sécuritaire et spécifiquement aménagé et identifié à cette fin. Une signalisation de cette activité doit être clairement posée aux abords du site et doit être suffisante. Cette disposition ne doit pas avoir pour effet d'utiliser une arme de



façon sécuritaire dans un territoire où la chasse est autorisée.

La pratique de la chasse est autorisée dans la plupart des zones où l'usage « Foresterie » ou « Rural » est permis. En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec la Municipalité afin de valider l'information ou encore contactez la Sûreté du Québec au 418-841-3911 en cas de crainte pour la sécurité.

MESSAGE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Qu'arrive-t-il lorsque j'appelle à la Sûreté du Québec pour une urgence ou pour porter plainte ?

Votre appel sera reçu et traité par un préposé du Centre de gestion des appels. Il vous posera plusieurs questions pour être en mesure de déterminer la priorité à accorder à votre appel. Il transmettra ensuite l'information à un patrouilleur qui traitera le dossier.

La priorité donnée à vos appels :

Le mode de gestion des appels utilisé par la Sûreté du Québec permet une meilleure gestion des interventions.

L'intervention des policiers est requise sur les lieux immédiatement :

- Lorsque la vie ou la sécurité des personnes est menacée ;
- Si un ou des suspects sont sur les lieux ou s'il y a un risque de perdre des éléments de preuve sans l'intervention rapide des policiers.

Exemples: introduction par effraction en cours, accident avec blessés.

Priorité 2

L'intervention des policiers sur les lieux peut se faire sur rendez-vous à un moment qui vous convient :

- Lorsque la présence des policiers est requise, mais non urgente.

Exemple: vol qui ne vient pas de survenir.

Priorité 3

Les policiers peuvent intervenir de façon tout aussi efficace sans avoir à se déplacer. La plainte peut donc être prise par téléphone :

- Lorsqu'il s'agit d'un délit de moindre gravité et qu'il n'y a aucun suspect ou indice sur les lieux.

Exemples: vol de bicyclette, vol d'accessoires de jardin, vol dans une



voiture, etc.

Vous devez savoir que dans tous les cas, les policiers prennent les renseignements et vous donnent le numéro de

dossier relatif à l'événement.

J'ai été témoin d'un acte criminel ou d'une activité illicite. Que dois-je faire ?

Vous n'êtes pas obligé de dénoncer un acte criminel ou une activité illicite, cependant vous pouvez toujours vous présenter à un poste de police ou nous contacter pour rapporter l'événement et faire débiter une enquête. La description physique d'une personne ou du véhicule suspect et/ou le numéro de la plaque d'immatriculation recueillie nous faciliterons la tâche. Notez et communiquez ces informations à la Sûreté du Québec.

Source: Agent Daniel Huard, Sûreté du Québec

POSITIONNEMENT DES BACS ROULANTS

Les bacs roulants se retrouvent souvent sur les voies de circulation le jour de la collecte ce qui contribue à empêcher les entrepreneurs de déneigement à bien faire leur travail.

Voici quelques recommandations afin de faciliter la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables:

*Nous vous rappelons de placer vos bacs dans votre

entrée, non dans l'accotement et à une distance de un (1) mètre de la voie publique.

*Laissez une distance de 2 pieds (0,6 m) entre les bacs et tout encombrants (boîte aux lettres, arbres, abris d'hiver, clôtures, balises) pour faciliter l'utilisation du mécanisme automatisé du camion.

*Vous pouvez placer vos bacs au bout de votre entrée la veille du jour de la collecte ou

avant 7 h la journée même de la collecte.

*Ne jamais déposer de matières sur les couvercles des bacs.

*Les roues et les poignées des bacs doivent faire face à la résidence.

*Vous devez retirer vos bacs de cet emplacement une fois la collecte effectuée.

Merci pour votre collaboration.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS (MONSTRES MÉNAGERS)

Pendant la saison hivernale, la collecte des monstres ménagers aura lieu **une fois par mois, soit le 5 décembre, 9 janvier, 6 février et 6 mars**. La dernière collecte hebdomadaire de novembre aura lieu le jeudi 28 novembre. Nous vous rappelons qu'il faut appeler au **418 844-1218** pour vous inscrire sur la liste ou vous inscrire en ligne sur le site internet de la Municipalité sous la rubrique « *Demande en ligne* ».

COLLECTE DES ORDURES ET DES RECYCLABLES- PÉRIODE DES FÊTES

Nous désirons vous informer que l'entrepreneur effectuant la collecte et le transport des ordures ménagères et des matières recyclables dans notre Municipalité nous avise qu'il n'y a **aucun changement** à prévoir pour les collectes régulières pendant la période des Fêtes.

COLLECTE SPÉCIALE - SAPINS DE NOËL

Pendant la semaine du 6 janvier, la Municipalité offrira une collecte de sapins de Noël (naturels et artificiels). Ce n'est pas nécessaire d'appeler pour recevoir ce service, mais vous devez mettre vos sapins au bord de la route pour le **6 janvier**.



COLLECTE ANNUELLE DE CANNETTES ET BOUTEILLES VIDES

La collecte annuelle du Club de Taekwon Do aura lieu le **samedi 4 janvier 2014 à compter de 9 h**, vous n'avez qu'à laisser vos bouteilles ou cannettes vides soit sur le bord de votre entrée ou bien sur votre galerie et les membres du Club viendront les chercher au courant de la journée. Pour la sécurité de nos bénévoles, veuillez garder vos chiens attachés la journée de la cueillette.

Veuillez noter que les dons en argent sont acceptés et très appréciés si vous n'avez pas de bouteilles ou cannettes consignées. Tous les fonds amassés aideront à défrayer les coûts des formations et des compétitions de nos adeptes.

Merci pour votre contribution !



TRANSPORT COLLECTIF

Le service de transport est offert du lundi au vendredi (à l'exception des jours fériés). C'est un service régulier sans réservation.

Départs de la mairie : 6 h 35 et 8 h 30

Retours : 16 h 30 et 17 h 55



TARIFS :
4,00 \$ /billet

79,00 \$ /laissez-passer mensuel général

57,00 \$ /laissez-passer mensuel étudiant, aîné

Enfant (5 ans et -) : **gratuit**



RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE PNEUS CONÇUS SPÉCIFIQUEMENT POUR LA CONDUITE HIVERNALE

À compter du 15 décembre 2014, un pneu d'hiver devra :
 Apporter le pictogramme représentant une montagne sur laquelle un flocon de neige est superposé;
 OU
 être muni de crampons et utilisé conformément au Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules.

Dispositions applicables en matière de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale

Depuis 2008, le Code de la sécurité routière prévoit ceci :

« Au cours de la période du **15 décembre au 15 mars**, le propriétaire d'un taxi ou d'un véhicule de promenade immatriculé au Québec ne peut mettre en circulation ce véhicule, à moins qu'il ne soit muni de pneus conçus spécifiquement pour la conduite hivernale selon les normes prévues par règlement du gouvernement. Cette interdiction s'applique également à quiconque offre en location au Québec un véhicule de promenade qui n'est pas muni de ce type de pneu. »

Il est important de rappeler que, en matière de sécurité routière, les pneus d'hiver ont fait leurs preuves. Ils assurent une meilleure stabilité du véhicule en cas de freinage, lui permettent de s'immobiliser sur une plus courte distance et contribuent à conserver sa trajectoire dans un virage.



Pictogramme identifiant un pneu conçu spécifiquement pour la conduite hivernale.

CSRV-COMITÉ DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE VALCARTIER

La sécurité de nos milieux de vie est au cœur des préoccupations en matière de sécurité publique sur le territoire de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier. Particulièrement, la problématique de la vitesse dans les rues interpelle l'ensemble des intervenants qui ont à cœur la sécurité des utilisateurs du réseau routier local.

En ce sens, la mise sur pied d'un comité représente une initiative digne de mention à laquelle la Sûreté du Québec de la MRC La Jacques-Cartier est fière d'être associée. L'implication des acteurs locaux est un gage de succès. Déjà, les actions posées par le comité portent fruit et l'impact sur la sécurité des citoyens et citoyennes de la Municipalité est notable.

Les policiers et policières du poste de la MRC La Jacques-Cartier désirent souligner l'implication des résidents, des élus et des employés municipaux dans la préservation de la qualité de vie et de la sécurité dans nos quartiers. La Sûreté du Québec est, aujourd'hui et pour l'avenir, un partenaire engagé et résolu à encourager les travaux du comité auquel nous accordons une importance particulière. Nous remercions les membres pour leur soutien.



12/11/2013

Les membres du comité accompagnés de l'agent Huard: M. Alain Piché, Mme Marie-Claire Gaumond, M. Dany Laberge, Mme Claudette Arpin, Mme Luce Bélanger, Agent Daniel Huard

SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER, C'EST VOTRE MILIEU DE VIE ET VOTRE MUNICIPALITÉ

La Municipalité comprend que ce qui se passe dans votre communauté ainsi que les activités qui s'y déroulent vous sont importants, c'est pourquoi nous mettons beaucoup d'emphasis sur les moyens de vous communiquer ces informations pertinentes. En 2012 nous avons mis en place un babillard électronique qui se situe devant la caserne des pompiers pour afficher des rappels de dates importantes, nous mettons notre site internet www.saint-gabriel-de-valcartier.ca à jour régulièrement et essayons de faire en sorte que toute information ou tout communiqué adressé à la population s'y retrouve. Savez-vous d'ailleurs que vous pouvez vous inscrire pour recevoir une alerte par courriel lorsque nous y affichons une nouveauté? Vous n'avez qu'à vous rendre sur le site internet de la Municipalité et cliquez sur *Recevez nos actualités par courriel*. Savez-vous que vous pouvez également y retrouver tous les volumes du *Bulletin d'informations l'Indispensable* ainsi que vous inscrire pour une cueillette des encombrants (monstres ménagers)? Enfin, savez-vous que vous pouvez nous y laisser vos questions, commentaires ou suggestions? Votre opinion est importante et compte pour nous aider à mieux servir la population.

Enfinement, vérifiez vos boîtes aux lettres à la mi-décembre pour un petit cadeau de la part des commerçants et de la Municipalité. Vous y retrouverez un nouvel outil de communication qui vous deviendra, on ose l'espérer, *indispensable...*



MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER

M.R.C. de la Jacques-Cartier

Province de Québec

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation pour l'année fiscale 2014

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière à la susdite municipalité :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier sera, en 2014, en vigueur pour son deuxième exercice financier. Que le rôle a été déposé au bureau municipal le 11 septembre 2013 et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au bureau municipal situé au 1743, boulevard Valcartier à Saint-Gabriel-de-Valcartier;

QUE conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la loi;

ET QUE pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courriel recommandé :
MRC de la Jacques-Cartier
60, rue St-Patrick
Shannon (Québec) G0A 4N0
Téléphone : 418-844-2160
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué et au bureau de la municipalité;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 6-1997 de la MRC de la Jacques-Cartier et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER CE 12^E JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2013.

Joan Sheehan,

Directrice générale/secrétaire-trésorière

JANVIER - MOIS DE RENOUVELLEMENT DE LICENCES POUR CHIENS

Savez-vous que d'après le Règlement municipal #121, article 6.1, le gardien d'un chien, dans les limites de la Municipalité, doit, dans le mois de janvier de chaque année, obtenir une nouvelle licence pour ce chien, sauf dans le cas de chien guide? Le médaillon émis en vertu de ce règlement est annuel, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Le coût de la licence s'applique pour chaque chien et est fixé comme suit :

- 10 \$ pour un 1^{er} chien
- 20 \$ pour un 2^e chien
- 30 \$ pour un 3^e chien
- 150 \$ chenil ou plus de 3 chiens

La S.P.A. de Québec reçoit des milliers d'animaux trouvés chaque année et une grande majorité de ceux-ci ne portent aucun médaillon d'identification. Afin de donner toutes les chances à votre animal de regagner la maison, il s'avère essentiel de lui faire porter son médaillon. Si vous perdez votre animal,

ne tardez pas à communiquer avec la Municipalité et la S.P.A. de Québec au 418 527-9104 pendant les heures d'ouverture. N'oubliez pas de venir chercher un médaillon pour votre chien à compter du 3 janvier à la Municipalité.



SPORTS ET LOISIRS - PROGRAMMATION D'HIVER 2013-2014

Période d'inscription: 6 au 10 janvier

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS ET POUR VOUS INSCRIRE

Pamala Hogan Laberge, Directrice du Service des sports et loisirs tél.: 418 844-2097 ou plaberge@munsgdv.ca

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous devez remplir un formulaire d'inscription, disponible sur notre site web www.saintgabrieldevalcartier.ca ou à la Municipalité.

Dépôt de nuit (seuls les chèques sont acceptés) : Vous pouvez déposer votre inscription dans la chute à courrier du complexe municipal, 1743, boul. Valcartier.

En personne : Chèques, argent comptant et paiement direct sont acceptés.

Paiement par chèque : Le paiement doit être fait par chèque en un seul versement en date du 15 janvier 2014 et à l'ordre de « Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier ». Pour les montants de plus de 125 \$, il y a possibilité de faire deux versements; le premier en date du 15 janvier 2014 et le second en date du 15 février 2014. Pour les chèques sans provision, une pénalité de 10 \$ s'appliquera et le paiement devra alors être fait en argent.

Taxes : Les coûts indiqués incluent les taxes lorsqu'elles s'appliquent.

FONCTIONNEMENT DES COURS

Début des cours : Les cours débuteront dans la semaine du 6 janvier 2014 à moins d'avis contraire.

Nombre de participants : Le nombre d'inscriptions par activité est limité (nombre minimum et nombre maximum de participants). Advenant le cas où le nombre minimum de participants n'est pas atteint, le Service des sports et loisirs se verra dans l'obligation d'annuler le cours et de rembourser les personnes inscrites.

Confirmation d'activités : Si vous ne recevez pas d'appel avant le début de votre activité, c'est qu'elle aura lieu. Vous pouvez donc vous présenter comme prévu à la date inscrite dans la programmation.

Responsabilité : La Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier se dégage de toute responsabilité quant aux dommages corporels et matériels, pertes ou vols, pouvant survenir dans le cadre des activités du Service des sports et loisirs et aucun recours à cet effet ne pourra être intenté contre la Municipalité.

GROUPE DE JEUX

Un environnement où l'on s'exprime par les contes, le bricolage, la peinture, les rondes, les chansons, les comptines, la relaxation et les jeux. Un programme bien structuré qui permet aux enfants de 3 à 5 ans de se socialiser. Places limitées. Les enfants doivent être autonomes.

Lieu : Centre communautaire

Horaire : mardi, mercredi et jeudi

Heure : 9 h à 15 h

Durée : 12 semaines du 7 janvier au 27 mars

Coût : 2 fois par semaine : 230 \$

3 fois par semaine : 330 \$

Veuillez prendre note qu'il n'y aura pas de groupe de jeux pendant la semaine de relâche (le 4, 5, 6 mars).



Bibliothèque municipale - Coups de cœur

ADULTE : *Illusion de lumière*

-Louise Penny

ADO : *Éffacée*

-Teri Terry

ENFANT :

Frisson l'écureuil se prépare pour Noël

-Mélanie Watt



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE (418 844-4040)

Un échange de livres a eut lieu en novembre, venez voir les nouveautés!

Carte d'abonnement gratuite.

Heures d'ouverture

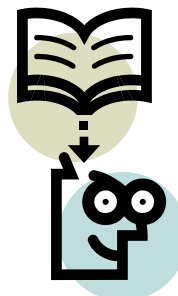
Lundi : 14 h - 16 h 30

Mardi : 10 h - 12 h et

18 h 30 - 20 h 30

Mercredi : 18 h 30 - 20 h 30

Samedi : 14 h - 16 h



COURTEPOINTE

Bienvenue aux nouveaux membres et aux débutants.

Lieu : Centre communautaire

Horaire : Lundi de 9 h à 15 h à partir du 13 janvier

Coût : 15 \$ pour la session

Rencontre d'information le premier lundi. Apportez votre dîner!



La bibliothèque sera fermée pour la période des Fêtes, du 21 décembre au 5 janvier inclusivement.



CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

(fermé du 24 déc. au 2 janv.)

Clientèle :	14 ans et plus
Horaire :	Lundi au vendredi 6 h à 12 h Lundi au jeudi 15 h à 20 h 30 Vendredi 15 h à 18 h 30 Samedi 7 h à 12 h
Lieu :	Centre sportif
Coût :	30 \$ par mois (réduction pour étudiants et personnes de 50 ans et plus). Forfaits disponibles.

LISTE DE PRIX

1 mois :	30 \$/personne ou 40 \$/famille*
3 mois :	60 \$/personne ou 80 \$/famille*
6 mois :	110 \$/personne ou 140 \$/famille*
1 an :	200 \$/personne ou 260 \$/famille*

*famille : adultes et enfants/étudiants de 14 à 25 ans

Étudiants (14 à 25 ans), bénévoles, 50 ans et + :

➔ 50% de rabais (excepté la carte et la session)

1 session :	5 \$/personne
Carte 20 sessions :	60 \$/personne
Non résidents :	20 \$ de plus

PLAN SPORTS ET LOISIRS (PSL)

Ceci est pour vous résidents de la Municipalité. Le PSL de la garnison Valcartier vous permet de bénéficier de nombreux avantages en complément à nos activités municipales. L'abonnement vous donne accès aux infrastructures de sports et loisirs tels que le Centre des sports. Pour la programmation complète, visitez le www.bk.cfpsa.com/valcartierpub ou consultez la programmation reçue par la poste en novembre.

INSCRIPTIONS HIVER 2013-2014

du 20 novembre au 7 décembre Pour plus d'informations :
418 844-5000, poste 5226



HOCKEY

Ceux qui souhaitent participer à cette activité peuvent se présenter à la patinoire les mercredis soirs de 18 h à 19 h pour les 10 ans et moins (qui savent patiner), de 19 h 15 à 20 h 15 pour les 10 ans et + et de 20 h 30 à 22 h pour les adultes. Activité supervisée par Denis Marceau. Équipement de base nécessaire (gants, casque). Les parents sont les bienvenues s'ils désirent participer. Début le 8 janvier.

PATINOIRES

Trois surfaces de glaces seront mises à la disposition des résidents cette année (patinoire avec bandes murales pour hockey libre, anneau de glace pour patinage libre familial et mini-patinoire pour hockey des plus jeunes).

Sortez donc vos patins pour maintenir une bonne santé et la forme physique!

(Ouverture officielle dès que la température le permet)

Lundi au vendredi : 13 h à 22 h

Samedi et dimanche : 12 h à 22 h

Horaire des fêtes : 12 h à 22 h (22 déc. au 5 janv.)

24 et 31 décembre : fermeture à 16 h

25 décembre et 1^{er} janvier : fermées

Veillez noter que certaines aires de glace peuvent être réservées par des écoles ou d'autres organisations pendant les jours de la semaine.

(Pour réservations, contactez Pamala Hogan Laberge)

RÈGLEMENTS :

Les joueurs de hockey ont l'obligation, selon la Régie de la sécurité dans les sports du Québec (RSSQ) approuvée par le gouvernement provincial, de porter l'équipement suivant :

- Le casque protecteur, le protecteur facial complet et le protège-cou

Nous recommandons fortement le port du casque protecteur pour tous, mais surtout pour les enfants.

Il est strictement interdit de :

- Fumer sur les aires de glace
- Effectuer des lancers frappés et des mises en échec
- De se bousculer
- De consommer de l'alcool ou des stupéfiants sur les terrains municipaux
- D'apporter un animal sur les aires de glace



TOUT MANQUEMENT À CES RÈGLEMENTS PEUT ENTRAÎNER L'EXPULSION.

AIRE DE GLISSE



Une aire de glisse est spécialement aménagée pour le plaisir des petits et des grands près du parc municipal et de la patinoire. Il existe des règlements à suivre pour votre sécurité. Ceux-ci sont affichés sur place.

TAEKWON-DO

Clientèle : 7 ans et plus & adultes
Lieu : Centre communautaire
Horaire : (mardi et jeudi) 18 h 15 à 19 h 30 et 19 h 30 à 20 h 45 dès le 7 janvier
Coût : 100 \$ (intermédiaire ou avancé)
 20 \$ de plus pour non-résidents (payable 1 fois par année)

Vous êtes les bienvenus à participer gratuitement la première semaine au cours de 18 h 15. Nous invitons les parents à s'inscrire avec leurs enfants.

Pour plus d'informations : Rock Soucy au 418 575-8904

****N'oubliez pas la collecte de bouteilles et de cannettes consignées le samedi 4 janvier (voir page 6).**

HIP-HOP (Street jazz)

Les cours de danse de Laurie et Sophia se poursuivent !

Notre projet personnel de l'école cet automne nous a tellement emballées que nous recommençons l'expérience.

Début des cours : 25 janvier 2014

Age : 3 à 9 ans

Horaire : samedi 10h à 14 h selon le groupe d'âge

Lieu : local du Club Ados

Coût de l'inscription* : 75 \$ (1er enfant), 70 \$ (2e enfant), etc.

Durée de la session : 12 cours + 1 pratique générale + 1 spectacle

Pour inscriptions, communiquer directement avec:

Laurie 418-570-0911 (laurie.drum@hotmail.com) ou

Sophia 418-848-3008 (sophia.malouin@outlook.com).

***À noter que les frais pour le cours de hip-hop sont payables directement aux responsables dès le premier cours.**

**STEP**

(pour 14 ans et plus)

Lieu : Centre communautaire

Horaire : Lundi & mercredi
19 h à 20 h

Durée : du 13 janvier au 7 avril

Coût : 30 \$

Responsable : Lise Cauvier



Les hommes et adolescents sont les bienvenus!

Rabais étudiant de 50 %. Maximum 30 personnes.

MISE EN FORME ET TAEKWON-DO 50+

****NOUVEAU****

Cette activité vise particulièrement les gens de 50 ans et plus en forme ou non, par les techniques de Taekwon-Do mais sans aucuns combats ni de cassages. Nous redonnerons progressivement une forme physique et ce en pratiquant les Formes du Taekwon-Do et les exercices qui s'y rattachent en tenant compte de l'âge des adeptes. Première semaine d'essai gratuite. Uniforme nécessaire et peu couteux.

Bienvenue à tous et toutes!

Clientèle : 50 ans et plus

Lieu : Centre communautaire

Horaire : lundi 19 h dès le 6 janvier

Coût : 75 \$ (10 semaines)

Pour plus d'informations : Rock Soucy au 418 575-8904

YOGA

****NOUVEAU****

Clientèle : adultes (débutant ou avancé)

Lieu : Centre communautaire

Horaire : lundi 9 h - 10 h 30

Jeudi 19 h - 20 h 30

Durée de la session: 10 semaines du 13 janvier au 20 mars

Coût : 75 \$ (payable au professeur)

Cours offert par Sabrina Cazes Bouchard, professeure bilingue de yoga certifiée par la Fédération francophone de yoga et l'International Yoga Federation.

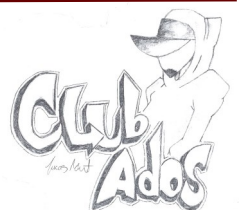
À noter qu'il faut un minimum de 10 inscriptions pour que ces cours aient lieu.

**CLUB ADOS**

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK:



Clubados Valcartier



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER



*Ensemble, au Coeur
de la nature.*

SAINT-GABRIEL
-DE-
VALCARTIER

1743, boul. Valcartier
Saint-Gabriel-de-Valcartier
(Québec) G0A 4S0

Téléphone : 418 844-1218
Télécopieur : 418 844-3030
Courriel : admin@munsgdv.ca

SITE INTERNET
**www.saint-gabriel-
de-valcartier.ca**

CÉRÉMONIE

ŒCUMÉNIQUE DE NOËL ÉGLISE UNIE

Les paroissiens de l'Église unie St-Andrews vous invitent le mardi 24 décembre à 19 h pour la traditionnelle cérémonie œcuménique de Noël qui sera célébrée à l'Église unie St-Andrews

au 1755,
boulevard
Valcartier.

Information:
Susan McBain
418 844-3755.
Bienvenue à tous!



HORAIRES DES ÉGLISES :

Église catholique St-Gabriel :

Tous les dimanches à 9 h 30

Tous les mardis à 18 h 45

24 décembre : 20 h messe de Noël

31 décembre à 16 h : Messe du Jour de L'An

Église anglicane Christ Church :

Le 1 et 15 décembre à 9 h

Église unie St-Andrews :

Le 8 et 22 décembre à 9 h

24 décembre à 19 h :

Cérémonie œcuménique de Noël

Église presbytérienne St-Andrews :

15 décembre à 19 h :

Cérémonie éclairée à la chandelle

29 décembre: aucun service



Je me souviens avec émotion de la célébration œcuménique du 24 décembre 2012 dans l'Église catholique de Saint Gabriel. C'était le premier moment où je célébrais Noël avec d'autres Églises. Et ce sera avec grande joie que je participerai au service de Noël de cette année dans les murs de l'Église Unie.

Noël est un moment où l'espérance et la joie sont présentes dans tous les cœurs.

Ce Noël est pour l'Église Catholique Romaine de Québec un grand moment. Depuis le 8 décembre 2013 jusqu'au 28 décembre 2014 nous allons célébrer le 350^e anniversaire de la première paroisse catholique en Amérique du Nord : la paroisse cathédrale Notre-Dame de Québec.

Avec leur histoire spécifique, d'autres communautés d'Église sont venues (les anglicans et les presbytériens) ou ont été fondées (l'Église Unie) en ce pays avec leur couleur particulière de la foi chrétienne. Chacune de ces personnes ou de ces communautés ont cherché et continuent de chercher la présence aimante de Dieu dans notre vie. Nous sommes comme les bergers de la crèche, nous sommes invités par les anges à nous mettre en route vers Bethléem... ce nom se traduit par «la maison du pain» du sens de la vie qui est en Jésus. A chacun de vous Joyeux Noël et Heureuse Année.

Père Laurent Audet, prêtre curé



DATES À RETENIR

DÉCEMBRE

- 1^{er} au 18 - Collecte de denrées pour les paniers de Noël OASIS
- 5 - Première collecte mensuelle des monstres ménagers
- 15 - Date limite pour chausser vos pneus d'hiver
- 20 - Conte de Noël à la Bibliothèque municipale
- 22 - Illumination du sapin de Noël et activités
- 23 - Soirée cinéma de Noël en pyjama
- 24 au 31 - Fermeture des bureaux municipaux, du Centre Physik et de la Bibliothèque
- 24 - Service œcuménique de Noël à l'Église unie St-Andrews

JANVIER

(Mois de renouvellement de licences pour chiens)

- 1 et 2 - Fermeture des bureaux municipaux, du Centre Physik et de la Bibliothèque
- 4 - Collecte de cannettes et bouteilles du Club de Taekwon-Do
- 6 au 10 - Période d'inscriptions du Service des sports et loisirs
- Semaine du 6 - Collecte de sapins de Noël
- 6 - Début des cours mise en forme et Taekwon-Do 50ans +
- 7 - Début du groupe de jeux et session d'hiver de Taekwon-Do
- 8 - Début hockey extérieur
- 9 - Collecte des monstres ménagers
- 13 - Début des sessions de courtepoinette, cours de step, yoga
- 25 - Début des cours de danse hip-hop

FÉVRIER

Publication du prochain Bulletin d'Informations l'Indispensable